

[Texte]

witnesses sitting here. We seem to have a bit of a propensity around here to not get here on time. People are very busy, but you may want to suggest that there be two people and the chairperson, at the discretion of the Chair, that a member of the opposition and a member of the government be here and start.

Mr. Heap: Are you suggesting there be a member of the opposition and a member of the government?

The Chairman: And the chairman.

Mr. Heap: I so move.

Mr. Oostrom: Mr. Chairman, sometimes it will be difficult because at this time the opposition members are also on Bill C-84, for example. Could they perhaps have a replacement if they cannot come? Is that organized within the parties?

Mr. Marchi: Could we have one at a time?

Mr. Heap: Could we discuss that in camera?

Mr. Friesen: Sure, we prefer that.

The Chairman: Is it the consensus we do that?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: As for the motion then for the questioning of witnesses, we need to establish times, if you so desire. There is some practice around here of the 10-and-5 routine, with 15 minutes for Cabinet Ministers. Just with a general—

Mr. Friesen: The 10 and 5 seemed to work okay for those of you who were on Bill C-84, did it not? Let us go with the 10 and 5.

Mr. Marchi: We can go with the opposition and then government or those who come here first.

The Chairman: Government, opposition, and then we will basically go to whoever has his hand up, maybe at the discretion of the Chair. You know, we will take those with their hands up and then we will go to the fives.

Mr. Friesen: Yes, beginning with the opposition.

The Chairman: Okay.

Mr. Hawkes: Mr. Chairman, could I just speak to that for one second? I have no quarrel with what people are saying, but there is a certain complexity to parts of Bill C-55 which is sometimes very difficult to get your head around. In the standing committee, on which a number of people here have served, we did have a practice of coming in on a supplementary for clarification in the middle of somebody's questioning. Sometimes we let it go on a little longer because it took a little longer to get to the heart of a specific.

The reason I am saying this is that things might go better and might go quicker if the Chair tried to practice just a little laxity instead of rigidity. We may get to a point where we need the rigidity to function, but it can be

[Traduction]

Il semblerait que nous ayons tendance de notre côté à ne pas arriver à l'heure. Les gens sont très occupés et vous voudrez peut-être proposer qu'il y ait deux membres, en plus du président, à la discrétion du président: qu'un député de l'opposition et un député ministériel soient là, avant que l'on ne commence.

M. Heap: Vous voulez dire qu'il y ait un député de l'opposition et un député ministériel?

Le président: Et le président.

M. Heap: Je le propose.

M. Oostrom: Monsieur le président, ce sera parfois difficile, car les députés de l'opposition s'occupent aussi du projet de loi C-84, par les temps qui courent, par exemple. Peut-être pourraient-ils se faire remplacer s'ils ne peuvent être là? Est-ce prévu à l'intérieur des partis?

M. Marchi: Pourrions-nous en avoir un seul à la fois?

M. Heap: Pourrions-nous en parler à huis clos?

M. Friesen: Bien sûr, c'est ce que nous préférierions.

Le président: Est-ce là le consensus?

Des voix: D'accord.

Le président: Pour ce qui est de la motion relative à l'interrogatoire des témoins, nous devons fixer le temps si vous le désirez. La pratique habituelle est d'accorder dix et cinq minutes, avec quinze minutes pour les ministres.

M. Friesen: Le cycle de dix et cinq minutes a semblé donner de bons résultats pour ceux d'entre vous qui ont travaillé au projet de loi C-84, n'est-ce pas? Allons-y pour les dix et cinq.

M. Marchi: L'opposition d'abord, puis le gouvernement, ou encore selon les premiers arrivés.

Le président: Gouvernement, opposition. Ensuite, nous donnerons la parole à qui lèvera la main, peut-être à la discrétion de la présidence. Vous savez, nous allons reconnaître ceux qui lèvent la main, et ensuite nous passerons aux cinq minutes.

M. Friesen: Oui, en commençant par l'opposition.

Le président: Très bien.

M. Hawkes: Monsieur le président, pourriez-vous m'accorder une seconde à ce sujet? Je n'ai rien contre ce qui se dit, mais certaines parties du projet de loi C-55 présentent des difficultés qui ne sont pas toujours faciles à cerner. Au Comité permanent, où plusieurs personnes ont siégé, il était permis de poser une question supplémentaire, pour obtenir des précisions, au milieu de l'interrogatoire de quelqu'un d'autre. Parfois, nous attendions un peu plus longtemps, parce qu'il fallait un peu plus de temps pour toucher au noeud du problème.

Les choses pourraient aller mieux, et peut-être un peu plus vite, si la présidence essayait d'être un peu plus laxiste que rigide. À un moment donné, il nous faudra peut-être de la rigidité pour fonctionner; cela pourrait fort